

## EXPOSÉ DE RÉSERVES

Par M<sup>me</sup> DOROTHY L. WALTON

Bien que j'approuve la partie du rapport qui traite des pêches et, dans l'ensemble, les parties qui portent sur l'agriculture, je crois devoir formuler certaines réserves à l'égard de ces dernières.

A mon avis, dans les parties du rapport qui traitent des écarts de prix pour les denrées alimentaires d'origine agricole, on insiste trop sur certains éléments qui représentent 27 p. 100 des frais des services de vente, et on ne souligne pas assez l'importance des autres éléments, qui comptent pour 73 p. 100 de l'écart global des prix (voir le Tableau MR-1). J'estime aussi qu'on appuie trop sur un secteur du système de la vente des denrées alimentaires, le secteur gros-détail, qui compte pour moins du tiers des écarts de prix (voir le Tableau MR-2).

Dans l'introduction au rapport, il est reconnu qu'on a mis l'accent sur un certain nombre des éléments qui entrent dans les frais des services de la vente des denrées alimentaires ainsi que sur un secteur particulier du système de la vente; on explique pourquoi il n'a pas été possible de présenter une décomposition complète de tous les éléments constituants et de tous les secteurs. Cependant, pour projeter dans leurs justes perspectives les divers éléments qui influent sur les écarts de prix des denrées alimentaires, j'estime qu'il est important de délimiter aussi clairement que possible le terrain qui a servi de base aux conclusions de la Commission.

De plus, à propos de la concurrence ou de son absence, je crois que l'interprétation donnée dans certaines parties du rapport n'est confirmée ni par les témoignages recueillis aux séances publiques ni par les données auxquelles ont abouti les recherches de la Commission.

Voici, en détail, quelles sont mes réserves:

### A. Éléments des frais de la vente

Le rapport examine en détail quatre des éléments des frais de la vente: transport, réclame, entreposage frigorifique et fournitures d'emballage. Il indique l'ordre de grandeur de chacun d'eux, la somme de l'augmentation, dans chaque cas, pendant la période 1949-1957, ainsi que le rapport entre cette augmentation et, d'une part, les frais globaux et, d'autre part, les majorations survenues. Les chiffres afférents à ces quatre éléments sont extraits du Tableau 29(2) de la Partie IV du rapport; je les ai insérés ici au Tableau MR-1 en même temps que les chiffres relatifs à «tous les autres éléments» qui, pris en bloc, représentent les frais globaux de la vente.

Un examen de ces données révèle que les quatre éléments,—transport, réclame, entreposage frigorifique et fournitures d'emballage,—ont représenté moins de 27 p. 100 des frais globaux de la vente en 1957, soit 572 millions sur 2,132 millions. Il révèle également que l'augmentation de l'écart de prix attribuable à ces quatre éléments au cours de la période 1949-1957, à l'égard des denrées alimentaires agricoles, s'est établie à 340 millions. En revanche, au cours de la même période, l'augmentation attribuable à «tous les autres éléments» a représenté 892 millions, plus de deux fois et demie autant.

Il est regrettable que le rapport ne puisse indiquer de la même façon la répartition de la partie principale des frais de la vente ou de l'écart de prix (73 p. 100 en 1957). Il s'arrête en détail aux salaires, traitements et bénéfices; il mentionne l'impôt sur le revenu et d'autres impôts mais sans indiquer l'ordre de grandeur de chacun de ces éléments ni les augmentations réelles survenues dans chacun de ces cas au cours de la période envisagée. Par conséquent, il ne nous renseigne pas sur l'importance de ces éléments par rapport aux frais globaux de la vente ni sur le rapport entre l'augmentation survenue, pour chacun de ces éléments, pendant la période 1949-1957, et l'accroissement des frais globaux de la vente.

S'il avait été possible de fournir des renseignements aussi complets quant à l'importance de tous les éléments qui influent sur les frais de la vente, il est fort probable que le rapport aurait insisté plutôt sur certains de ces «autres éléments» qui, au total, représentent une part beaucoup plus appréciable de ces frais.

## B. Secteurs du système de la vente des denrées alimentaires

Le rapport fait ressortir le fait, dont mention est faite également dans l'introduction, que la modification la plus manifeste du système de la vente des denrées alimentaires depuis dix ans est l'apparition de l'épicerie géante comme élément dominant de la vente au détail. On s'est arrêté assez longuement là-dessus.

Ici encore, c'est afin de situer la question dans ses justes perspectives, compte tenu de tous les autres secteurs du système de la vente de denrées alimentaires, que je présente un deuxième tableau, le Tableau MR-2. Les chiffres sur les écarts de prix (marge brute) dans les secteurs du détail et du gros ont été établis d'après des données tirées de diverses parties du rapport et de documents de recherches préparés par le personnel de la Commission; ils sont insérés ici en même temps que les chiffres indiquant l'écart pour «tous les autres secteurs» qui, pris en bloc, donnent les frais globaux de la vente.

Tableau MR-1—Analyse des frais de la vente, par éléments<sup>a</sup>

Élément	Frais de la vente				Augmentation, 1949-1957	
	1949		1957		Somme	% de l'augmentation globale
	Somme	% des frais globaux	Somme	% des frais globaux		
(millions)	(%)	(millions)	(%)	(millions)	(%)	
Transport.....	109		245		136	
Réclame.....	21		106		85	
Entreposage frigorifique.....	5		10		5	
Fournitures d'emballage.....	97		211		114	
Sous-total.....	232	25.8	572	26.8	340	27.6
“Tous les autres éléments” (Par soustraction).....	668	74.2	1,560	73.2	892	72.4
Total, frais de distribution...	900	100.0	2,132	100.0	1,232	100.0

<sup>a</sup> D'après le Tableau 29 (a), Partie IV, Volume II.

Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires

Un examen de ces données indique (compte tenu de la réserve exposée au bas du Tableau MR-2) que l'écart de prix, en 1957, pour le secteur des magasins à succursales du système de la vente des denrées alimentaires, était inférieur à 11 p. 100 du coût global, soit 214 millions sur 2,132 millions. Il révèle également

Tableau MR-2—Analyse des frais de la vente, par secteur du système de la vente des denrées alimentaires<sup>a</sup>

Secteur	Frais de la vente				Augmentation, 1949-1957	
	1949		1957		Somme	% de l'augmentation globale
	Somme	% des frais globaux	Somme	% des frais globaux		
	(millions)	(%)	(millions)	(%)	(millions)	(%)
Grossistes.....	75		120			
<i>Magasins à succursales</i>						
Épiceries.....	5		14			
Épiceries-boucheries.....	63		198			
Boucheries.....	1		2			
Sous-total.....	69	7.7	214	10.1	145	11.8
<i>Détaillants indépendants</i>						
Épiceries.....	63		106			
Épiceries-boucheries.....	86		142			
Boucheries.....	26		30			
Sous-total.....	175	—	278			
Total, gros-détail.....	319	35.4	612	28.7	293	23.8
<i>Tous autres secteurs</i> (Par soustraction).....	581	64.6	1,520	71.3	939	76.2
Total des frais de la vente.....	900	100.0	2,132	100.0	1,232	100.0

<sup>a</sup> Les ordres de grandeur, dans ce tableau, exigent plusieurs réserves; c'est pour cette raison que la Commission a préféré ne pas les publier. J'ai analysé ces estimations des ordres de grandeur afin de dégager leur importance relative.

Pour les magasins de détail de denrées alimentaires, le chiffre des ventes, par catégorie, n'est connu que pour 1951. On a dressé des estimations annuelles que pour deux secteurs seulement, celui des « épiceries et épiceries-boucheries » et celui des « autres magasins de vivres et de boissons ». Afin d'obtenir, pour 1957, une ventilation estimative plus détaillée par catégorie, il a fallu supposer que les chiffres d'affaires des diverses catégories de magasins de produits alimentaires sont demeurés proportionnellement les mêmes, de 1949 à 1957, qu'en 1951. D'après ce calcul, les catégories d'établissements comprises dans le tableau représentaient, en 1957, à peu près 98 p. 100 des ventes de tous les magasins à succursales et 84 p. 100 des ventes de tous les magasins indépendants d'alimentation. Pour déterminer les frais de distribution de chacune de ces catégories, on a mis en regard des estimations du chiffre de vente les « marges brutes » figurant au Tableau 9, Partie III, Volume II. Dans chaque cas, nous ne possédons le chiffre des ventes que pour les magasins d'alimentation. Pour autant que les établissements, y compris les restaurants, autres que les magasins d'aliments vendent plus d'aliments que les magasins d'aliments ne vendent d'articles autres que ces denrées, l'estimation du volume des ventes, et par conséquent aussi celle des frais de la vente, est inférieure à la réalité.

On a procédé de la même façon pour le secteur du gros; les mêmes méthodes ont été adaptées à la solution de problèmes analogues à ceux que présente le secteur du détail. Les ventes des grossistes mentionnés dans le tableau représentent, estime-t-on, 86 p. 100 des ventes de tous les grossistes de denrées alimentaires.

Le tableau donne les frais de la vente de chaque secteur et les compare aux frais globaux de la vente établis d'après des estimations tirées de la Partie IV du Volume II du rapport. L'estimation des frais globaux porte sur les denrées alimentaires agricoles d'origine canadienne et destinées au marché canadien. En rapprochant les frais globaux de la vente d'un secteur particulier des frais globaux de la vente à l'échelon national exclusivement, on risque d'exagérer la part attribuable à ce secteur particulier. (Cette inexactitude est dans une certaine mesure compensée par le fait que l'estimation qu'on donne ici des frais de la vente pour le secteur du détail ne comprend pas les denrées alimentaires vendues dans les restaurants et qu'une valeur leur est attribuée dans les estimations sur les frais globaux de la vente.)

L'estimation des frais de la vente pour l'ensemble du secteur des grossistes et détaillants indépendants donne lieu à une autre difficulté. On suppose ici que tous les produits vendus par les magasins d'aliments indépendants sont passés entre les mains de grossistes. Dans la mesure où cette supposition est inexacte, l'estimation des frais de la vente pour ce secteur est exagérée. Les détaillants indépendants ayant cédé du terrain aux magasins à succursales au cours de la période envisagée, cette surestimation est en même temps une sous-évaluation de l'augmentation des frais de la vente pour l'ensemble du secteur gros-détail pendant cette période.

que l'écart total des prix, pour les secteurs gros et détail combinés, était de moins de 30 p. 100 des frais globaux de la vente, soit 612 millions sur 2,132 millions. De plus, le tableau démontre que, durant la période 1949-1957, où un accroissement de 289 millions dans l'écart de prix était attribuable au secteur gros-détail, les augmentations des écarts, pour «tous les autres secteurs», ont représenté plus de 900 millions, soit plus de trois fois autant.

Les parties du rapport qui traitent des établissements de transformation des denrées alimentaires indiquent qu'ils jouent un rôle important dans le système de la vente de ces denrées; dans les observations qui servent d'introduction, on déclare que la part des établissements de transformation, pour ce qui est des frais de la vente, est plus grande que celle des détaillants. Cependant, je regrette que, dans ce cas-là également, le rapport n'ait pu préciser l'ordre de grandeur de cette part des établissements de transformation, ni la mesure dans laquelle elle a contribué à l'augmentation globale des frais de la vente durant la période 1949-1957, et qu'il n'ait pas non plus mentionné les «autres secteurs» qui, réunis au secteur de la transformation, représentent environ les deux tiers des frais globaux de la vente.

S'il avait été possible d'indiquer dans notre rapport le degré d'importance de chacun de ces «autres secteurs» ainsi que les augmentations réelles dans le cas de chacun d'eux, il est non seulement concevable mais très probable, à mon avis, qu'au lieu d'insister sur le secteur du détail qui, en 1957, n'a compté que pour moins du tiers des frais globaux de la vente, la Commission se serait arrêtée plutôt à l'un ou à plusieurs de ces «autres secteurs» qui, au total, cette année-là, ont compté pour plus des deux tiers de ces frais et qui revêtaient une plus grande importance encore du fait que plus des trois quarts de toutes les augmentations survenues dans les écarts de prix des denrées alimentaires au cours de la période envisagée leur étaient attribuables.

### C. Concurrence

On déclare dans le rapport que les «chaînes ne groupent pas des établissements à faible coût de revient et à bas prix», et qu'elles ont substitué la concurrence en matière de service à la concurrence en matière de prix.<sup>1</sup> Je ne puis accepter sans réserve ces affirmations:

(1) «faible coût de revient»: Le rapport démontre que la marge brute des épicerie-boucheries à succursales (soit 90 p. 100 du volume des ventes des sociétés à succursales) a augmenté d'environ 2 p. 100 de 1949 à 1957 (de 15.7 à 17.4 p. 100), mais il fait voir d'autre part que les épicerie-boucheries à succursales qui ont leurs propres établissements de gros ont eu, en 1957, une marge brute de 17.4 p. 100; à rapprocher d'une marge brute de 21.2 p. 100<sup>2</sup> pour les épiciers grossistes et les épicerie-boucheries autonomes. «Faible» est un terme relatif et, que le coût de revient des établissements à succursales soit faible ou non, les chiffres qui précèdent attestent que leurs marges brutes sont sensiblement inférieures à celles de leurs concurrents autonomes. Bien que je déplore la tendance qui s'est manifestée, chez les établissements à succursales, au cours de la période envisagée,

<sup>1</sup> Volume I, chapitre 2, page 10.

<sup>2</sup> Ce dernier pourcentage exagère peut-être la marge brute puisqu'il suppose que tout ce que vendent les détaillants autonomes est passé entre les mains des grossistes.

vers des marges brutes plus élevées qui élargissent les écarts de prix et se traduisent soit par une majoration des prix de détail soit par l'abaissement des prix payés au producteur primaire, j'ai cru qu'en toute justice ces faits devaient être signalés.

(2) «bas prix»: Je voudrais signaler ici que les faits recueillis par la Commission au cours d'une étude sur les établissements de vente de deux de nos principales villes ont révélé qu'en moyenne, les prix des magasins à succursales sont plus bas que ceux des établissements autonomes.<sup>1</sup>

(3) «services»: Pour ce qui est des services, j'estime qu'on aurait dû établir dans le rapport une distinction nette entre (a) les commodités offertes au client, par exemple le stationnement gratuit, etc.; (b) les services de transport, d'entreposage frigorifique, d'emballage, etc., et (c) les perfectionnements techniques, y compris les «mets tout préparés»: denrées congelées, mélanges à gâteaux, poudings instantanés, salades empaquetées, etc.

(a) A ce propos, on a raison de dire, dans le rapport, que c'est pour attirer la clientèle que l'épicerie géante assure des services comme le stationnement gratuit, un bon éclairage, la climatisation de l'air, des locaux spacieux et attrayants, etc., qu'on peut considérer comme des commodités offertes au client. Les faits attestent cependant que, règle générale, le client apprécie ces commodités et que la ménagère ne paie pas plus cher à l'épicerie géante que chez les détaillants autonomes qui n'offrent pas ces avantages. De plus, le client est parfaitement libre de choisir entre les établissements qui assurent ces commodités et ceux qui en sont dépourvus ou qui offrent parfois d'autres services, comme la livraison, le crédit, etc.

(b) La plupart des autres services, exception faite d'une partie des frais de réclame, se situent à une étape *antérieure* à la vente au détail. Cela vaut pour le gros des frais de transport, d'entreposage frigorifique et d'emballage, et pour 80 p. 100 des frais de publicité afférents aux denrées alimentaires. L'ampleur de ces services ressort clairement du rapport.

(c) Les perfectionnements techniques apportés aux denrées alimentaires et aux «mets tout préparés» se situent également à une étape *antérieure* à la vente au détail.

Tous les services énumérés à (b) et à (c) sont communs à tous les détaillants, c'est-à-dire aux établissements en série et aux vendeurs autonomes; la plupart du temps, ils échappent à peu près totalement au contrôle direct du détaillant. Par conséquent, dans ces domaines, le prix demeure l'arme principale de concurrence dans le commerce de détail.

Je voudrais signaler que, bien que certains des services mentionnés ci-dessus, par exemple le transport, l'entreposage frigorifique, etc., ne peuvent être dissociés des aliments, d'autres, comme les perfectionnements techniques et la préparation des mets peuvent l'être. On a raison d'affirmer dans le rapport que les services des mets tout préparés augmentent l'écart de prix des denrées alimentaires agricoles, mais je souligne encore une fois que les détaillants cesseraient d'en garder en stock si la clientèle n'en réclamait plus. En outre, l'acheteur demeure en quelque sorte parfaitement libre de choisir entre les mets tout préparés et d'autres dont la transformation est moins poussée.

<sup>1</sup> Cette étude est mentionnée à la page 50, Partie II du Volume II.

Pour ce qui est de la partie des frais de réclame affectée aux primes, timbres et autres manèges visant à attirer la clientèle et échappant totalement au contrôle du détaillant, j'approuve sans restriction les conclusions du rapport et j'espère que les autorités compétentes donneront suite au vœu exprimé à cet égard par la Commission.

La concurrence est indispensable au bon fonctionnement du régime de la libre entreprise et, en ma qualité de consommateur, je serais la première à déplorer toute lacune, réelle ou supposée, de ce côté. Cependant, aussi longtemps que plusieurs grands établissements rivaux et qu'une multitude de groupements plus petits et de débits autonomes offriront au consommateur une certaine liberté de choix quant au prix, à la qualité et au service, la concurrence continuera à jouer dans l'intérêt de la clientèle. J'approuve donc le rapport quand il déclare qu'une législation énergique doit continuer d'assurer au gouvernement le pouvoir d'intervenir efficacement auprès des industries de l'alimentation si jamais on discerne des signes de monopole ou de coalition.

J'ajoute, en guise de conclusion, que je n'ai trouvé ni dans les témoignages soumis à la Commission, ni au cours de nos recherches la moindre chose qui puisse faire croire à l'existence d'une méthode plus efficace, pour réglementer les prix et les écarts de prix, que le régime de la vente libre qui existe en ce moment au Canada. J'approuve à cet égard le principe énoncé par M. le commissaire Couvrette dans son supplément.

Compte tenu de ces commentaires et de ces réserves, je souscris au rapport de la Commission.

## SUPPLÉMENT

Par M. BERNARD COUVRETTE

Dès le début de l'enquête de la Commission, il m'a paru évident qu'une étude sur les écarts de prix des denrées alimentaires, dût-elle porter surtout sur un domaine limité, nécessitait l'examen de l'ensemble du régime économique et social dans lequel nous vivons.

Comme le rapport ne renferme à mes yeux aucune suggestion précise visant à apporter un changement quelconque à ce régime et que j'approuve à tout prendre la substance du texte, j'ai signé ce document, sous réserve des observations suivantes:

A. J'estime qu'on aurait dû insister davantage sur les principes généraux qui sont à la base de notre régime et leur accorder plus d'importance, puisqu'il faut remonter à ces principes pour en arriver à une solution du problème à l'étude.

1. Bien que le rapport fasse mention à l'occasion du régime de la libre entreprise, je crois qu'il est nécessaire de déclarer catégoriquement que nous vivons au Canada sous un régime de libre entreprise qu'il faut distinguer nettement d'un régime qui a largement recours à l'intervention et la réglementation de l'État. Cette mise au point est utile, je crois, pour dissiper tout malentendu quant au sens de l'expression «économie mixte» employée dans le rapport.

A mon avis, c'est surtout au régime de la libre entreprise qu'il faut attribuer l'essor économique de notre pays, ainsi que la grande prospérité et le niveau de vie élevé de notre population. Dans le domaine de l'alimentation en particulier, le consommateur n'a jamais été aussi bien traité.

Ce n'est pas dire que le régime de la libre entreprise ait jamais été sans reproches. On peut dire que, dans certaines industries et à certaines époques, les bénéfices ont été trop élevés, parfois même disproportionnés aux services rendus. Cependant, on peut considérer ces défauts comme des exceptions à la règle; ils ne suffisent pas, il s'en faut, à discréditer le régime dans son ensemble. D'ailleurs, il semble que ces imperfections n'aient que de faibles répercussions sur le bien-être général. Aussi doit-on se demander en toute franchise s'il existe un autre régime que celui de la libre entreprise qui puisse donner des résultats aussi satisfaisants tout en présentant moins d'imperfections.

2. Comme le déclare le rapport, pour que le régime de la libre entreprise joue efficacement son rôle, il est absolument nécessaire d'assurer un rendement convenable aux capitaux engagés.<sup>1</sup>

Je souscris sans réserve à cet énoncé, mais il y a lieu, à mon avis, de souligner combien il est difficile de déterminer à quel niveau les bénéfices deviennent exagérés. Il importe de signaler que le taux des bénéfices n'est pas assimilable à un taux d'intérêt sur un prêt, comme semble le suggérer l'expression «taux de rétribution des capitaux» utilisée dans le rapport. En outre, il ne faut pas oublier que les

<sup>1</sup> Présent volume, page 45.

bénéfices sont aussi, en quelque sorte, une compensation pour les risques courus, qu'ils stimulent la mise au point de méthodes nouvelles et assurent un degré satisfaisant d'entretien et d'expansion.

3. On a dit, dans le rapport, que dans certains cas le taux des bénéfices est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble de l'industrie. Il est peut-être nécessaire de signaler que ce fait a été constaté pendant une période tout à fait exceptionnelle, et dont on peut difficilement s'attendre qu'elle se prolonge indéfiniment. De fait, on peut dire que certains de ces taux ont déjà commencé de fléchir. Il faut donc se demander s'il est opportun de se prononcer sur l'équité de ces bénéfices pendant une période de si grande prospérité et de vouloir, en se fondant sur ce verdict, amorcer des mesures de réglementation comme celles que mentionne le rapport à propos des frais de la stimulation de la vente. S'il est vrai que les bénéfices peuvent être élevés à certains moments, n'oublions pas qu'ils peuvent fort bien diminuer par la suite, et même disparaître complètement dans certains cas.

4. On déclare dans le rapport<sup>1</sup> que, même si les bénéfices ne représentent qu'une faible proportion du chiffre des ventes ou du prix de vente, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas exagérés.

Cette affirmation est vraie, mais encore faut-il l'examiner de très près. Évidemment, si l'on était convenu, par exemple, de considérer comme excessif un rendement de 15 ou de 20 p. 100 sur les capitaux engagés, on aurait parfaitement raison de prendre toutes les mesures possibles pour réduire ces bénéfices, même si le consommateur ne devait pas en tirer grand profit. Mais vu la difficulté de déterminer à quel point les bénéfices deviennent exagérés, il est assez risqué de vouloir fixer des limites précises, surtout si l'on considère, d'une part, que personne n'en profitera beaucoup, et d'autre part, que cela peut compromettre l'essor de toute l'économie.

B. En tenant compte de ce qui précède, je partage les vues présentées par madame Walton dans son exposé de réserves.

<sup>1</sup> Présent volume, page 43.

## ANNEXE A

### Audiences

La Commission a tenu des audiences publiques dans 12 grandes villes des dix provinces du Canada pendant l'année 1958. Au cours des 31 jours de délibérations, la Commission a reçu 100 mémoires.

Les villes suivantes ont été le siège des audiences publiques menées par la Commission:

Vancouver .....	du 9 au 11 avril
Edmonton .....	les 14 et 15 avril
Winnipeg .....	les 17 et 18 avril
Regina .....	les 21 et 22 avril
Fredericton .....	les 28 et 29 avril
Charlottetown .....	le 31 avril
Halifax .....	les 1 <sup>er</sup> et 2 mai
Saint-Jean .....	le 3 mai
Toronto .....	du 12 au 17 septembre
Québec .....	le 14 octobre
Montréal .....	les 15 et 16 octobre
Ottawa .....	du 12 au 21 novembre

## ANNEXE B

### Mémoires reçus

#### AUDIENCES PUBLIQUES

##### Pièce n°

- 1 L'échevin Anna E. Sprott du conseil de ville de Vancouver.
- 2 M. C. E. S. Walls, secrétaire et directeur de la *British Columbia Federation of Agriculture*.
- 3 M. Elvin Masuch, membre de la *East Kootenay Berry Co-operative Association*.
- 4 M. Basil Gardom, président de l'*Independent Milk Producers' Co-operative Association*.
- 5 M<sup>me</sup> Elizabeth Mills, présidente de l'Association canadienne des consommateurs (section de la Colombie-Britannique).
- 6 M. H. S. Bose, producteur de légumes de la municipalité de Surrey dans la Colombie-Britannique (Cloverdale, C.-B.).
- 7 M. George Wyndlow, producteur de pommes de terre dans l'Île de Vancouver (Ladysmith, C.-B.).
- 8 M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers Union*.
- 9 L'honorable L. C. Halmrast, ministre de l'Agriculture du gouvernement de la province de l'Alberta.
- 10 M. Arnold Platt, président de la *Farmers' Union de l'Alberta*.
- 11 M. G. L. Harold, président du conseil d'administration de l'*Alberta Wheat Pool*.
- 12 M. James R. McFall, secrétaire de l'*Alberta Federation of Agriculture*.
- 13 L'honorable C. L. Shuttleworth, ministre de l'Agriculture et de l'Immigration du gouvernement de la province du Manitoba; M. L. B. Kristjanson, économiste attaché au ministère de l'Agriculture et de l'Immigration du gouvernement de la province du Manitoba.
- 14 M. John Cowan, sous-ministre des Mines et des Ressources naturelles du gouvernement de la province du Manitoba; M. H. T. Tomasson, représentant des pêcheurs auprès du ministère des Mines et des Ressources naturelles du gouvernement de la province du Manitoba.
- 15 M. C. C. Dixon, directeur et administrateur de la *Manitoba Federation of Agriculture and Co-operation*.
- 16 M. James Paterson, président de la *Manitoba Farmer's Union*.
- 17 M. Evan McCormick, directeur administratif de la Chambre de Commerce de Winnipeg; M. W. Scott Neal, premier vice-président de la Chambre de Commerce de Winnipeg.
- 18 M. H. E. Bryant, secrétaire-trésorier de la *Prairies Fisheries Federation*.
- 19 M. W. E. Kroeker, directeur de la *Vegetable Growers Association of Manitoba*.
- 20 M<sup>lle</sup> Isabel MacArthur, vice-présidente de l'Association canadienne des consommateurs (section du Manitoba).
- 21 L'honorable I. C. Nollett, ministre de l'Agriculture du gouvernement de la province de Saskatchewan.
- 22 M. W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture du gouvernement de la province de Saskatchewan.
- 23 M. J. E. Ridley, président de la *Milk Control Board of Saskatchewan*.

Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires

Pièce n°

- 24 M. W. A. Houseman, président des *Saskatchewan Fish Marketing Services*.
- 25 M. A. R. Stevens, secrétaire-adjoint du *Saskatchewan Wheat Pool*.
- 26 M<sup>me</sup> H. C. Boughton, comité provincial des normes, Association canadienne des consommateurs (section de la Saskatchewan).
- 27 M. K. F. Harding, secrétaire de la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*.
- 28 M. A. P. Gleave, président de la *Saskatchewan Farmers' Union*;  
M. Stuart A. Thiessen, secrétaire-trésorier de la *Saskatchewan Farmers' Union*.
- 29 M<sup>me</sup> Gertrude Kilroy, membre du comité de direction du *Regina Labour Council*, de la *Saskatchewan Federation of Labour*.
- 30 M. J. H. Harrison, membre de la *Saskatchewan Poultry Association*.
- 31 M. William Hamilton, secrétaire du conseil de direction de la *Co-operative Union of Saskatchewan*.
- 32 Mr. H. L. Fowler, secrétaire des *Federated Co-operatives Limited*.
- 33 M. G. G. Anglin, président du Conseil national des boulangeries;  
M. Arthur May, administrateur du Conseil national des boulangeries.
- 34 M. Lloyd Sloat, président de la Fédération de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick.
- 35 M. W. R. McEwen, secrétaire et directeur des *Maritime Co-operative Services Ltd*.
- 36 M<sup>me</sup> V. E. Falkjar, présidente, section du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne des consommateurs.
- 37 M. Colin B. Waugh, président de la *Prince Edward Federation of Agriculture*.
- 38 M. L. O'Connor, président de la *Co-operative Union of Prince Edward Island*;  
M. Donald MacDonald, secrétaire-trésorier de la *Co-operative Union of Prince Edward Island*.
- 39 M. R. F. Johnson, secrétaire du conseil d'administration de la *Nova-Scotia Fish Packers Association*.
- 40 M. R. F. Johnson, secrétaire de la *Canadian Atlantic Salt Fish Exporters Association*.  
M. Donald MacKenzie, vice-président de la *Canadian Atlantic Salt Fish Exporters Association*.
- 41 M. H. S. MacLeod, secrétaire-trésorier de la *Nova-Scotia Federation of Labour*.
- 42 M. Ross Hill, président de la *Nova Scotia Federation of Agriculture*.
- 43 M<sup>me</sup> C. Gus Manolopoulos, présidente de l'Association canadienne des consommateurs (section de la Nouvelle-Écosse).
- 44 M. P. S. Murray, sous-ministre des Mines et des Ressources du gouvernement provincial de Terre-Neuve.
- 45 M. Doyle M. Sharpe, président de la *Newfoundland Federation of Labour*;  
M. Alex Bannister, secrétaire-trésorier de la *Newfoundland Federation of Labour*.
- 46 M. Patrick Antle, secrétaire général suppléant de la *Newfoundland Federation of Fishermen*.
- 47 M. George Wilkey, secrétaire-trésorier de la *Co-operative Union of Ontario*.  
M. J. Lindsay Inglis, président de *First Co-operative Packers of Ontario*.  
M. Joseph Rudney, gérant de *Kimberley District Co-op Creamery*.  
M. J. A. Irvine, gérant de *Elgin Co-operative Services*.  
M. Charles M. Haapenen, gérant de la Société coopérative des consommateurs.  
M. Verne Kallio, gérant de la *Producers and Consumers Co-operative Dairy Limited* de Sudbury.  
M. George McCague, président de l'*United Dairy and Poultry Co-operative Limited*.  
M. T. E. W. Graham, gérant de l'*Ontario Fishermen's Co-operative*.
- 48 M<sup>me</sup> W. A. C. Shepherd, présidente de l'Association canadienne des consommateurs (section de l'Ontario).

## Pièce n°

- 49 M. Gordon Hill, président de l'*Ontario Farmers' Union*.
- 50 M. D. A. Ross, président et gérant général de la *Canada Bread Company Limited*.
- 51 M. Lloyd Jasper, président sortant de l'*Ontario Federation of Agriculture*.
- 52 L'honorable L. M. Frost, premier ministre de l'Ontario.  
L'honorable W. A. Goodfellow, ministre de l'Agriculture du gouvernement de la province de l'Ontario.  
M. Clifford Graham, sous-ministre de l'Agriculture du gouvernement de la province de l'Ontario.  
M. George Cathercole, sous-ministre de l'Économique du gouvernement de la province de l'Ontario.
- 53 M. D. F. Hamilton, secrétaire-trésorier de l'*Ontario Federation of Labour*;  
M. Gordon Milling, directeur des recherches pour l'*Ontario Federation of Labour*.
- 54 M. William Price, gérant général de la *Black Bros. Commission Agency*;  
M. Fred Campbell, gérant général de l'*Ontario Stockyards*.
- 55 M. H. R. Berg, gérant général de la *York Trading Limited*.
- 56 M. S. D. Elton, secrétaire-trésorier de la *Red and White Corporation*;  
M. J. A. Collier, gérant de la *Red and White Corporation*.
- 57 M. T. G. McCormack, président, *Dominion Stores Limited*;  
M. Ivor Crimp, vice-président, division des services, *Dominion Stores Limited*.
- 58 M. F. H. Knapton, directeur des ventes, *A & P Food Stores Limited*.
- 59 M. R. H. Bainard, directeur général, *National Grocers Company Limited*.
- 60 M. Alfred Levesque, secrétaire général de l'Association des Marchands Détaillants du District de Québec.
- 61 M<sup>me</sup> Jules Savard, Association canadienne des consommateurs (section française du Québec).
- 62 M. Paul-Émile Charron, vice-président, Conseil de la Coopération du Québec;  
M. Léo Bérubé, secrétaire général, Conseil de la Coopération du Québec.
- 63 M. Armand Goulet, président, la Fédération des Magasins Co-op.
- 64 M. Sam Steinberg, président, *Steinberg's Limited*;  
M. Jack Genser, vice-président, *Steinberg's Limited*.
- 65 M. R. S. Saxby, président, *General Bakeries Limited*.
- 66 M<sup>me</sup> E. H. Piper, présidente, Association canadienne des consommateurs, (section anglaise du Québec).
- 67 M<sup>me</sup> W. Victor George, présidente du comité de l'économie, *Montreal Council of Women*.
- 68 M. C. A. Majeau, directeur général, L'Association des Détaillants en Alimentation du Québec.
- 69 M. Charles McInnis, président, *Ontario Hog Producers' Association*.
- 70 M. Shemon Yaphe, Karpman-Yaphe, marchands de fruits en gros, Montréal.
- 71 M. C. J. Morrow, président, *Ocean Fisheries Limited*.
- 72 M. Walter J. McCann, président, *Canada Safeway Limited*.
- 73 M. R. G. Meech, C.R., vice-président, *Loblaw Groceries Co. Limited*.
- 74 M. L. A. Miller, président, *General Foods Limited*.
- 75 M. G. M. Johnston, président, *Kellogg Company of Canada Limited*.
- 76 M. I. M. Pollock, président, *Nabisco Foods, Limited*.
- 77 M. R. S. Munn, président, *Burns and Company, Limited*.
- 78 M. Stanley H. Knowles, vice-président exécutif, Congrès du Travail du Canada.
- 79 M. J. Patterson, président, *Interprovincial Farm Union Council*.

Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires

Pièce n°

- 80 M. W. R. Hetherington, vice-président et directeur général, *Manitoba Sugar Company Limited*.
- 81 M. Ian Angus, directeur général adjoint, *Canadian Sugar Factories Limited*.
- 82 M. W. F. McLean, président, *Canada Packers Limited*.
- 83 M<sup>me</sup> F. E. Underhill, présidente du comité de l'économie, *National Council of Women*.
- 84 M. R. S. Staples, président, *Co-operative Union of Canada*;  
M. Alexander Laidlaw, secrétaire national, *Co-operative Union of Canada*.
- 85 M. John Lenglet, directeur adjoint, *United Packinghouse Workers of America*;  
M. Lyle Cooper, directeur des recherches, *United Packinghouse Workers of America*.
- 86 M<sup>lle</sup> Isabel Atkinson, présidente nationale, Association canadienne des consommateurs.
- 87 M. J. N. Hyland, vice-président, (ventes), *British Columbia Packers Limited*.
- 88 M. F. A. B. Rands, directeur général, division nationale de l'Alimentation, *Retail Merchants' Association of Canada, Inc.*
- 89 M. J. G. Wharry, président, *Quaker Oats Company of Canada Limited*.
- 90 M. G. W. Ryan, vice-président et directeur général, *General Mills (Canada) Ltd.*
- 91 M. E. F. K. Nelson, directeur général, *Canadian Retail Federation*.
- 92 M. Grant A. Mason, président, *Clover Farm Stores of Canada Limited*.
- 93 M. C. N. Ward, vice-président, *Kraft Foods Limited*.
- 94 M. Morgan Reid, président du Conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada.
- 95 M. H. H. Hannam, président, Fédération canadienne de l'Agriculture;  
M. David Kirk, secrétaire, Fédération canadienne de l'Agriculture.
- 96 M. J. Whyte, président, *Meat Packers' Council of Canada*;  
M. E. S. Manning, directeur-gérant, *Meat Packers' Council of Canada*.
- 97 M. Roger Mathieu, président, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada;  
M. Jean Marchand, secrétaire, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.
- 98 M. Aimé Boisvert, vice-président exécutif, *Canadian Wholesale Grocers Association*.
- 99 M. Bertram Loeb, président, *M. Loeb Limited*.
- 100 M. Nelson Clarke, rédacteur, *Canadian Tribune*;  
M. Sam Walsh, organisateur du parti Ouvrier-Progressiste, région de Toronto.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Numéro  
du  
document

- 1 Lettre de M. David Kirk, secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture, 18 février 1958.
- 2 Lettre de M. Nelson Mann, administrateur, Conseil économique des provinces de l'Atlantique, 8 avril 1958.
- 3 Lettre de M. C. C. Janes, directeur gérant de la *Newfoundland Co-operative Union*, 11 avril 1958.
- 4 Document de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, 27 octobre 1958.
- 5 Document de l'Association des cultivateurs de Québec, octobre 1958.
- 6 Document de la *Canning and Freezing Variety Raspberry Growers Committee, Lower Mainland Horticultural Improvement Association*, Colombie-Britannique, novembre 1958.
- 7 Document de l'*Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association*, novembre 1958.
- 8 Document de La Coopérative fédérée de Québec, 20 décembre 1958.
- 9 Document de l'Association canadienne des consommateurs, 27 mai 1959.

## APPENDICE C

### Réponses au questionnaire

#### CHAÎNES DE MAGASINS D'ALIMENTATION (10)

Canada Safeway	Litvack Bros.
Dionne Super Markets	Loblaws
Dominion Stores	O.K. Economy Stores
Grand Union-Carroll's	Shop-Easy Stores
Great Atlantic & Pacific Tea Company	Steinberg's

#### DIRECTIONS DE GROUPES SYNDIQUÉS (3)

Clover Farm Stores of Canada	Red & White Corporation
Independent Grocers' Alliance	

#### GROSSISTES EN ALIMENTATION (13)

A. E. Hickman Company	Horne & Pitfield
Associated Grocers	Kelly, Douglas & Company
Atlantic Wholesalers	National Grocers Company
Bolands	Shop & Save (1957)
Gamble-Robinson	Western Grocers
G. T. Armstrong & Sons	York Trading
Higgins & Burke	

#### ÉTABLISSEMENTS D'ABATTAGE ET D'APPRÊTAGE DES VIANDES (9)

Brandon Packers	Gainers
Burns & Company	Intercontinental Packers
Canada Packers	J. M. Schneider
Essex Packers	Swift Canadian Company
Fletcher's	

#### ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DU POISSON (8)

British Columbia Packers	National Sea Products
Connors Brothers	Nelson Brothers Fisheries
Francis Miller & Company	Omstead Fisheries
J. H. Todd & Sons	Queen Charlotte Fisheries

#### ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION DES FRUITS ET LÉGUMES (15)

Albert Canning Company	Grimsby Foods
Alphonse Raymond	H. J. Heinz Company of Canada
Campbell Soup Company	Kent Foods
Canadian Cannery	Libby, McNeil & Libby of Canada
Culverhouse Canning Company	Renaud & Frères
Dyson's	Stokely-Van Camp of Canada
Georgian Bay Fruit Growers	W. Clark
Green Giant of Canada	

Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires

PRODUITS LAITIERS (8)

Black Diamond Cheese	MacFeeters Creamery
Borden Company	Mount Royal Dairies
Dominion Dairies	Silverwood Dairies
Kraft Foods	Standard Brands (Ingersoll Cheese Company)

CÉRÉALES APPRÊTÉES (7)

Cream of Wheat (Canada)	Nabisco Foods
General Foods	Prairie Maid Cereals
General Mills (Canada)	Quaker Oats Company of Canada
Kellogg Company of Canada	

MINOTERIES (7)

Eastern Canada Flour Mills	Pillsbury (Canada)
Lake of the Woods Milling Company	Robin Hood Flour Mills
Maple Leaf Milling Company	T. H. Taylor Company
Ogilvie Flour Mills Company	

BOULANGERIES (5)

Canada Bread Company	McGavin Bakeries
Eastern Bakeries	Wonder Bakeries
General Bakeries	

RAFFINERIES DE SUCRE (3)

Canada and Dominion Sugar Company	Manitoba Sugar Company
Canadian Sugar Factories	

COOPÉRATIVES (34)

British Canadian Co-operative Society	Moose Jaw Co-operative Association
Cape Breton Dairymen's Co-operative Society	New Dundee Co-operative Creamery
Central Alberta Dairy Pool	Norfolk Berry Growers' Association
Coopérative fédérée de Québec	Norfolk Fruit Growers' Association
Consumers' Co-operative Society (Timmins)	North Bay Co-operative Creamery
Corner Brook Co-operative Society	North Grey Cheese Co-operative
First Co-operative Packers of Ontario	Northern Alberta Dairy Pool
Fraser Valley Milk Producers' Association	People's Co-operative (Port Arthur)
Grand Falls Co-operative Society	Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association
Grey-Bruce Co-operative Association	Les pêcheurs unis de Québec
Harwood Co-operative Creamery	Saskatoon Co-operative Association
International Co-operative Stores (Port Arthur)	Saskatchewan Co-operative Creamery
Kitchener-Waterloo Co-operative Services	Sherwood Co-operative Association
La Coopérative de consommation de La Tuque	Société coopérative agricole de Grandby
La Familiale coopérative de consommation (Montréal)	Société coopérative agricole de Saint-André Avellan
La Ménagère	Sudbury Producers and Consumers Co-operative Dairy
Les Producteurs de sucre d'érable de Québec	United Maritime Fishermen.

## ANNEXE D

### Table des matières, Volume II

#### AGRICULTURE

	PAGE
<b>PARTIE I—LE PROBLÈME GÉNÉRAL ET SON CONTEXTE</b>	
1. Exposés de faits des producteurs primaires et des consommateurs.....	1
Quelques observations sur l'emploi et l'interprétation des nombres-indices.....	3
Revision des indices des prix, pour les fins de la Commission.....	5
2. Les effets des changements de prix sur la situation du consommateur.....	8
Éléments qui influent sur les prix de détail des produits alimentaires.....	12
3. Effets des changements de prix sur la situation du producteur primaire.....	14
Éléments qui influent sur les prix à la ferme des produits agricoles.....	20
4. Changements des prix relatifs dans d'autres pays.....	24
<b>PARTIE II—FONCTIONS ET STRUCTURE DU SYSTÈME DE LA VENTE DES DENRÉES ALIMENTAIRES</b>	
Chapitre 1. Introduction.....	25
1. La vente du blé.....	26
2. La vente de la volaille.....	28
3. Fonctions et structure: leur rapport avec le problème des écarts de prix.....	29
Les marchés et leur interdépendance.....	29
Fonctions que groupe la vente.....	31
Structure du marché.....	32
De la difficulté à mesurer les prix et écarts intermédiaires.....	33
Chapitre 2. Commerce de détail des denrées alimentaires.....	36
1. Évolution du commerce de détail des denrées alimentaires.....	36
Évolution jusqu'en 1951.....	36
Évolution depuis 1951.....	38
2. Causes de l'évolution du commerce de détail des produits alimentaires.....	43
Adaptation à la demande.....	43
Art d'influer sur la demande.....	49
Efficacité de la chaîne de magasins.....	62
Capitaux disponibles.....	66
3. Le magasin d'alimentation indépendant.....	71
Chapitre 3. Commerce de gros, transformation et assemblage des produits alimentaires	73
1. Commerce de gros.....	73
2. Transformation.....	75
Situation en 1951.....	75
Évolution depuis 1951.....	76
Évolution dans les principaux secteurs de la transformation des produits alimentaires.....	80
3. Assemblage.....	85
Coopératives.....	85
Offices de vente.....	86
4. Soutien des prix par l'État.....	88

**PARTIE III—MARGES BRUTES ET REVENUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU CAPITAL DANS LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Chapitre 1. Introduction.....	91
1. Rapport entre l'analyse des «marges brutes» et l'étude sur les écarts de prix.....	91
2. «Marges brutes»: évaluation comptable.....	91
3. Les éléments des marges brutes d'après les états financiers.....	93
Paiements aux sociétés dans d'autres secteurs de l'économie.....	93
Revenu des employés.....	93
Autres dépenses d'exploitation.....	93
Bénéfice net d'exploitation.....	93
Revenu et dépenses étrangers au commerce.....	93
Bénéfice net avant l'impôt sur le revenu.....	94
Impôt sur le revenu des sociétés.....	94
Bénéfice net après l'impôt.....	94
4. Sources de renseignements sur les marges brutes et leurs éléments.....	94
Chapitre 2. Marges brutes et éléments, 1948 à 1957.....	96
1. Marges brutes: 1948 à 1957.....	96
Détaillants.....	96
Grossistes.....	96
Établissements de transformation.....	97
Résumé.....	99
2. Éléments des marges brutes: 1948 à 1957.....	99
Chapitre 3. Traitements et salaires, impôts et rendement du capital investi.....	102
1. Traitements et salaires.....	102
La vente au détail.....	103
La vente en gros.....	104
Les établissements de transformation.....	105
2. Les impôts.....	109
3. Rendement du capital d'après les bénéfices nets après les impôts.....	110
Évaluation des placements.....	110
Rendement des placements.....	110
4. Variations du revenu des ressources dans la vente des denrées alimentaires et en agriculture.....	117

**PARTIE IV—DÉPENSES RELATIVES AUX DENRÉES ALIMENTAIRES, REVENU DE L'AGRICULTEUR ET «FRAIS DE LA VENTE»**

Chapitre 1. Revenu du consommateur et dépenses relatives aux denrées alimentaires.....	120
1. Revenu disponible des particuliers.....	120
2. Répartition du revenu des consommateurs et proportion dépensée pour l'alimentation.....	120
3. Dépenses consacrées à l'achat au détail de denrées agricoles canadiennes.....	128
Chapitre 2. Revenu agricole.....	131
Chapitre 3. Frais de la vente.....	133
Quelques éléments composant les frais de la vente.....	139
Le transport.....	141
La publicité.....	146
L'entreposage frigorifique.....	147
L'emballage.....	149
Chapitre 4. Les services gouvernementaux et la vente des denrées alimentaires.....	153

## PARTIE V—ÉCART DES PRIX DES DENRÉES

1. Introduction.....	155
2. Une définition pratique d'un écart de prix.....	156
3. Problèmes que pose le calcul d'un écart de prix.....	156
4. Le sens et la portée des renseignements sur l'écart des prix des denrées.....	163
5. Sources de renseignements.....	166
6. Résumé des constatations résultant des études sur les denrées agricoles.....	167
7. Les différentes denrées agricoles.....	176
Le bœuf.....	176
Le porc.....	183
Les produits laitiers.....	188
La volaille et les œufs.....	200
La farine et le pain.....	208
Les pommes de terre.....	215
Les tomates.....	220
Les pois.....	223
Le maïs en conserve.....	228
Les pommes.....	230
Les fraises.....	236
Les pêches.....	241
La betterave à sucre.....	244
Les produits de l'érable.....	248

## INDUSTRIE DE LA PÊCHE

## PARTIE VI—INDUSTRIE DE LA PÊCHE

Chapitre 1. Nature du problème dans le secteur de la pêche.....	253
1. Prépondérance des exportations.....	253
2. Éléments, autres que le prix, qui influent sur le bien-être des pêcheurs.....	253
3. Programme d'administration des ressources et autres mesures du gouvernement.....	255
4. Spécialisation régionale de la production.....	256
5. Difficulté de mesurer les revenus des pêcheurs.....	257
6. Revenus, investissements et production.....	259
7. Tendances des prix aux pêcheurs et volumes des prises.....	262
8. Mises de fonds dans la transformation du poisson et taux du rendement.....	264
9. Frais de vente relatifs au poisson consommé au Canada.....	265
Chapitre 2. Cas et problèmes régionaux.....	266
1. L'industrie de la pêche en Colombie-Britannique.....	266
Principaux produits et espèces.....	266
Stocks limités.....	266
Frais de production élevés.....	267
Structure du marché.....	268
Le saumon sockeye en conserve.....	270
Le flétan du Pacifique.....	274
2. L'industrie de la pêche sur la côte de l'Atlantique.....	277
Espèces et produits principaux.....	277
Conditions de la production.....	278
Structure du marché.....	279
Le homard.....	282
Les filets de morue.....	285
Les filets d'aiglefin.....	289
3. Les pêches d'eau douce.....	290
Principaux produits et espèces.....	290
Conditions de la production.....	290
Structure du marché.....	292
Les filets de poisson blanc et poisson blanc habillé.....	293